

International Conference on Artist's Resale Right

WIPO Headquarters, Geneva
April 28, 2017



#ARRConf



Discours d'ouverture prononcé par S.E. Mbagnick Ndiaye, ministre de la culture et de la communication du Sénégal



Hommage à Ousmane Sow, en ouverture de la conférence



**Conférence internationale
sur le droit de suite**
Genève, le 28 avril 2017

**International Conference
on Artist's Resale Right**
Geneva, April 28, 2017



Le développement international du marché de l'art. Intervention de Jany Janssem, Jany Janssem Art moderne et contemporain, Paris, ayant droit du peintre Jean Janssem, qui évoque l'importance de la traçabilité des oeuvres.



L'incidence du droit de suite sur les artistes. Intervention d'Hervé di Rosa, artiste et président CIAGP :
« 99% des oeuvres vendues dans le monde sont vendues à moins de 10 000 euros.
Le droit de suite peut apporter aux artistes un minimum vital ».



L'incidence du droit de suite sur les artistes. Intervention de Julio Carrasco Breton, artiste mexicain :
« Le droit de suite est essentiel pour les artistes qui n'ont ni retraite, in assurance chômage ».



Romuald Hazoumé
Artist, Porto-Novo

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

Conférence internationale
sur le droit de suite
Genève, le 28 avril 2017

International Conference
on Artist's Resale Right
Geneva, April 28, 2017



L'incidence du droit de suite sur les artistes. Intervention de Romuald Hazoumé, artiste béninois : « Nombre d'artistes en Afrique n'ont rien en retour de la revente de leurs oeuvres. J'appelle tous les pays africains à adopter le droit de suite ».



La délégation de l'ADAGP devant l'oeuvre de Julio Carrasco Breton
«L'esprit de la création - Épopée de l'Intellect», mural offert par le Gouvernement mexicain à l'OMPI.



La mise en oeuvre du droit de suite. Intervention de Wang Yan Cheng, artiste chinois :
« En Chine, rares sont ceux qui ont conscience de l'importance des droits d'auteur pour les artistes.
Pourtant la société a une dette énorme envers les artistes pour leur créativité ».



La gestion du droit de suite. Intervention de Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP :

« Les artistes vivent le droit de suite comme une reconnaissance économique et comme une marque de respect de leurs oeuvres. Il n'y a pas d'effet négatif du droit de suite sur le marché de l'art ».



La gestion du droit de suite. Intervention de Meret Meyer, vice-présidente du Comité Marc Chagall :
« Le droit de suite permet que le travail et la signification des oeuvres restent en vie.
Sans le droit de suite, l'artiste serait coupé de son oeuvre ».



Adagp

société des auteurs
dans les arts graphiques
et plastiques